



MINISTÈRE  
DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Triathlon

Discipline(s) :  
**Raid Multisports**



**Régime :** Déclaration administrative

**Date de la dernière mise à jour :** novembre 2019

**Textes de référence :**

Code du sport :

- art. R331-6 à R331-17-2
- art A331-2 et s.
- art. L231-2-1 : certificat médical
- art. L331-9 et D321-1 à D321-5 Assurance

Code de la route :

- art R411-31 et circ. du 13 mars 2018 : signaleurs
- arr. Intérieur 20 décembre 2010 : interdiction routes

Règles techniques : FF Triathlon - RTS disciplines enchainées

## **1/ DÉFINITION**

Le raid multisports de nature est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou au minimum, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire.

## **2/ RÈGLES RELATIVES AU PARCOURS ET À L'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE**

Pas de règles particulières dans les RTS.

## **3/ RÈGLES RELATIVES AU MATÉRIEL UTILISÉ**

A minima, les raideurs devront avoir :

- Un système d'hydratation.
- Une couverture de survie.
- Selon la nature de l'épreuve (orientation, etc.), il est fortement recommandé que chaque participant soit également être équipé d'un sifflet et que l'équipe dispose d'un moyen de communication d'urgence (téléphone portable).
- Un moyen d'identification durant toute la course, visible dans la mesure du possible à tous moments (tolérance pour certaine épreuve type canoë-kayak, ex. : dossard sous le gilet).

À cela s'ajoute, le matériel spécifique de la discipline précisé dans les RTS.

## 4/ RÈGLES RELATIVES AUX CONCURRENTS OU PARTICIPANTS

**Durées maximales** en fonction des catégories d'âge (âge au 31 décembre) :

Catégories d'âge	6-7 ans Mini-poussins	8-9 ans Poussins	10-11 ans Pupilles	12-13 ans Benjamins	14-15 ans Minimes	16-17 ans Cadets
Durée maximale (pour le dernier)	< 2h	< 3 h	< 4h	< 5h	< 5h	< 7h

**Certificat médical** : Toute participation à une compétition est soumise :

- à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation,
- ou à la remise à l'organisateur d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline considérée en compétition, datant de moins d'un an à la date du jour d'inscription à la compétition, ou de sa copie.

## 5/ STRUCTURES MÉDICALES

- au minimum 1 médecin ou 1 poste de secours,
- les moyens humains et matériels devront être adaptés selon l'importance de la manifestation : nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, à la durée de la course, type de parcours, conditions météorologiques prévisibles etc.

## 6/ DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PUBLIC

Pas de dispositions particulières dans les RTS.